

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

## AMENDEMENT

N° AC11

présenté par

M. Gaultier, Mme Le Grip et Mme Kuster

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 10 SEXIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.